

Substitution d'un poste permanent de rédacteur

Au titre de la promotion interne, le rédacteur qui occupe actuellement un poste de référent gestion de l'actif et traitement de la paie des agents de l'Etablissement au sein du service finances/comptabilité a été inscrit sur liste d'aptitude rédacteur principal de seconde classe le 1^{er} juillet 2015.

Afin de prendre en compte de nouvelles missions attribuées à cet agent avec notamment son rôle de référente pour la préparation et le suivi des éléments de paie relatifs à l'instruction des demandes de subventions de l'Etablissement et le développement des compétences de cet agent, il est proposé au Comité syndical de substituer au tableau des effectifs son poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal de seconde classe et de stagiairiser cet agent sur celui-ci à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.